



Brèves du Conseil

Bernard Lavanchy – Conseiller communal

Séance du 31 octobre 2007

Energies renouvelables : Jean-Yves Schmidhauser (soc.) dépose une motion « *Pour une politique énergétique énergétique* » destinée à la création d'un fonds communal pour le développement des énergies renouvelables.

Fonctionnement de la Conférence des syndicats : Jacques Vallotton (soc.) dépose une motion « *Information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats du district de Vevey (CSD)* » visant à ce que la Municipalité informe régulièrement le Conseil communal des travaux de cette Conférence certes informelle, mais très importante au niveau de la région.

Gestion des déchets : Suite aux réponses très incomplètes données par la Municipalité à son interpellation déposée le 5 septembre 2007 (cf. l'Opinion no 89), Etienne Balestra (soc.) propose au Conseil communal l'adoption d'une résolution visant à ce que toutes les communes actionnaires de la SATOM paient le même tarif pour la reprise des déchets verts, et qu'en conséquence notre Commune ne soit plus défavorisée.

Séance du 5 décembre 2007

Centre social protestant : Suite à une proposition de Jean-Yves Schmidhauser (soc.), le Conseil communal augmente la subvention versée par la Commune de La Tour-de-Peilz au Centre social protestant, ceci en raison des graves difficultés financières rencontrées par cette institution vaudoise. La subvention passe ainsi de CHF 500.— à CHF 5'000.— par an.

Séance du 6 février 2008

Patrimoine communal : Etienne Balestra (soc.) dépose une motion « *pour un inventaire des propriétés communales* » visant à donner aux citoyennes et citoyens de notre ville une meilleure visibilité sur les objets immobiliers constituant le patrimoine communal et les projets s'y rapportant

Régionalisation : La majorité de droite refuse la motion déposée par Jacques Vallotton visant à une meilleure information de la Municipalité sur la Conférence des syndicats du district de Vevey .

Urbanisme : Appuyée notamment par le groupe socialiste, la pétition visant à la préservation de la zone du Bourg est prise en considération par le Conseil communal et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

Energies renouvelables : La motion « *Pour une politique énergétique énergétique* » déposée par Jean-Yves Schmidhauser (soc.) est prise en considération par le Conseil communal.

Détails des interventions dans les procès-verbaux du Conseil sur le site Internet www.la-tour-de-peilz.ch

Opinion

Parti socialiste La Tour-de-Peilz

No 90

Mars 2008

Réflexions sur l'action (et vice-versa)



Michel Bonvoisin – Conseiller communal

L' être humain a un problème récurrent : il arrive difficilement à mettre ses actes en rapport avec ses paroles. C'est manifestement une chance lorsque ces dernières sont négatives. Mais quand ce sont de bonnes paroles, quel dommage!

Chaque jour, il est pénible d'entendre des décideurs (municipaux ou autres....) tenir des discours souvent intéressants, mais faire ensuite le contraire de ce qu'ils proclament ou ne pas l'appliquer. Par contre, c'est un plaisir lorsqu'ils passent de la parole aux actes.

Hélas, trois fois hélas, le quotidien reflète une bien triste réalité, par exemple lorsque vous assistez aux navrantes explications de notre Municipalité sur la Conférence des syndicats. S'opposer à toute communication sur les travaux de ce noble aréopage... tout en affirmant n'avoir rien à cacher ! Ou se déclarer favorable au développement durable ... tout en s'opposant (souvent par principe) à la mise en place de mesures concrètes allant dans ce sens.

On peut comprendre dans ces conditions que certains aient perdu confiance dans les politiciens.

Pour être crédible, il est indispensable de conjuguer réflexion et action. Réflexion d'abord, car sans elle, toute action relèverait de l'agitation stérile. Action ensuite, car c'est la seule façon de concrétiser les idées politiques.

Au PS-La Tour, nous avons à cœur d'appliquer ces deux principes. Des groupes de réflexion (ouverts au public) nous permettent d'être une véritable force de proposition à l'écoute de la population. Et une présence active au Conseil communal aide à la concrétisation de nos idées. Depuis le début de la législature, notre groupe a déjà déposé 11 interpellations, motions ou postulats dans les domaines les plus divers. Vous pouvez consulter le détail sur notre site Internet.

Réflexion et action font bon ménage dans notre section !



Parce que chacun aime savoir où il va et si possible comment

Par **Etienne Balestra** – Conseiller communal

Une motion demandant à la Municipalité de bien vouloir dresser un inventaire des propriétés communales, de décrire les orientations stratégiques de ces dernières et dresser un état des projets les concernant. A été déposée.

C'est le souci légitime et nécessaire de Conseillers qui désirent être informés pour appuyer au mieux la Municipalité dans ses choix pour un développement harmonieux et durable de notre commune.

Ces informations, rassemblées dans un document tenu à jour annuellement, compléteront les autres sources que sont notamment le programme de législature, le plan des investissements, le plan général d'affectation, le budget et le rapport de gestion. Grâce à ces outils de pilotage, la Municipalité peut régler les affaires courantes en suivant une ligne de croissance régulière et réfléchie qui garantit la stabilité et l'harmonie du système.

Une législature - même si les élus dans leur majorité acceptent une ou plusieurs réélections, n'est qu'un bref instant à l'échelle de la vie d'une commune. Les décisions opérationnelles doivent donc se référer à des orientations stratégiques à long terme, sans quoi elles mènent tout droit au développement chaotique. Surtout à l'heure de la croissance, du développement technologique et démographique exceptionnel que connaît notre région.

Les nombreuses sociétés multinationales et autres associations sportives mondiales qui choisissent de s'établir sur l'arc lémanique ont bien compris que tous les avantages d'une vie agréable sont réunis dans notre région. Les faits sont là et il n'est nul besoin de rappeler les raisons qui rendent notre région si attrayante.

De l'attractivité naît une convoitise des terrains et bâtiments qui donne le vertige. D'où la nécessité de garder la tête froide, afin d'affecter au mieux le patrimoine communal et d'éviter de devoir racheter des terrains ou des bâtiments au prix fort dans quelques années.

Cette motion demande à la Municipalité de confirmer et présenter sa stratégie de réservation des terrains et bâtiments nécessaires à l'implantation des biens et services inhérents au développement de notre communauté.

Gageons que notre Exécutif saura saisir cette opportunité qui lui permet d'ancrer la planification stratégique de notre développement territorial au-delà de la durée du mandat de ses membres.

Retrouvez toute l'actualité de notre section sur www.pslatour.ch



Logement social : Anne ma sœur Anne...

Par **Christiane Rithener** – Conseillère communale, ancienne Députée au Grand Conseil

En 1994, quatre bâtiments à but social «Les Jardins de la Paix », ont vu le jour à La Tour-de-Peilz

Suite à une proposition du socialiste Alain Coutaz, ce projet a été porté par des Conseillers communaux de toute appartenance politique et par la Municipalité de l'époque, qui a octroyé un droit de superficie. Une chance pour les familles qui logent dans les 24 appartements proposés par cette coopérative d'habitation d'intérêt public.

L'offre est toutefois insuffisante

Depuis 14 ans, la coopérative « Les Jardins de la Paix » refuse malheureusement de nombreuses demandes, faute d'appartements disponibles. Manifestement, l'offre de 24 logements à loyers modérés pour une ville de plus de 10'000 habitants est nettement insuffisante.

Anne, ma sœur Anne...

Malgré de nombreuses interventions du groupe socialiste au Conseil communal pour favoriser l'arrivée d'un nouveau projet sur le territoire de notre Commune, force est de constater que rien ne bouge dans le domaine du logement à loyer modéré. A tel point que la coopérative d'habitation construit actuellement à Vevey.

Le problème des terrains constructibles sur le territoire de La Tour, est un écueil évident, mais il est certain que la Municipalité est à même de débloquer la situation, vu le nombre

important de parcelles dont notre commune est propriétaire. Malheureusement, il semble que la majorité des Municipaux ait bien d'autres priorités.

Pourtant une excellente opération

En favorisant la mise en place d'une coopérative d'habitation reconnue d'intérêt public, notre commune a pourtant réalisé une excellente opération : pour un investissement limité à la mise à disposition temporaire d'un terrain sous forme de droit de superficie, notre commune touchera prochainement une rente annuelle non négligeable, et ceci pendant près de 80 ans. Et en sa qualité de seule bénéficiaire à l'échéance du droit de superficie, elle verra son patrimoine immobilier enrichi par des immeubles de qualité qu'elle recevra alors sans bourse délier.

Dans de telles conditions, il est difficile de comprendre le peu d'intérêt de notre Municipalité pour favoriser un nouveau projet.

Le groupe socialiste continuera à œuvrer pour qu'une nouvelle réalisation d'immeuble(s) à loyers modérés voie le jour sur le territoire de notre commune. La coopérative d'habitation « Les Jardins de la Paix » est prête à les financer si on lui propose un terrain.

Il est dès lors temps de mettre notre Municipalité en face de ses responsabilités.